

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 18550 - 72ÈME ANNÉE

L'égalité réelle ferme les dernières marges de manœuvre des tenants du statu quo

Un Front réunionnais pour gagner la bataille du développement

Au terme de 70 ans de départementalisation, la moitié des Réunionnais sont condamnés au chômage ou aux emplois précaires. D'importantes menaces se profilent. Pour construire un nouvel espoir, le PCR appelle à la constitution d'un Front réunionnais capable de porter un projet qui s'imposera au gouvernement, quelle que soit sa tendance politique.

En 1959, les communistes avaient pris plusieurs décisions sur la base de l'analyse de la situation. 13 ans après le vote de la loi du 19 mars 1946, le gouvernement refusait de respecter la dimension progressiste de la départementalisation voulue par les peuples d'outre-mer. L'égalité sociale devait s'appliquer le 1er janvier 1947, cela n'a pas été le cas. C'est pourquoi La Réunion restait sous un régime qui n'avait que peu évolué depuis l'abolition du statut colonial, mis à part dans le domaine de la santé.

La création du Parti communiste réunionnais vise donc à donner un nouvel outil pour faire avancer la lutte contre la misère subie par la majorité de la population. Les communistes militent alors pour la création d'une assemblée qui aura pour tâche de gérer les affaires concernant les Réunionnais. Le concept de l'autonomie de La Réunion était né. La lutte contre ce mot d'ordre était le principal argument invoqué par les tenants de l'ordre ancien. Ils pouvaient alors compter sur le soutien de Michel Debré, ancien Premier ministre devenu député de La Réunion à l'époque des fraudes électorales massives. La répression, la casse du chemin de fer, les emprisonnements de militants, l'organisation de l'exil d'une grande partie de la jeunesse et tous les moyens du

pouvoir n'ont pas réussi à faire céder les communistes. Au contraire, c'est dans cette lutte que s'est créé un lien très fort entre le PCR et la population.

Les sacrifices de plusieurs générations n'ont pas été vains. Il a fallu la démission des deux premiers députés du PCR, Paul Vergès et Elie Hoarau, pour qu'enfin, au bout de 50 ans de luttes, Paris soit obligé d'appliquer enfin les lois sociales.

Aboutissement de l'égalité

Le projet de loi sur l'égalité réelle outre-mer matérialise la dernière partie de cette dette vieille de 70 ans : les dernières mesures de l'égalité qui n'étaient pas encore appliquées dans notre île le seront. Force est de constater que ces avancées ne permettront pas de remédier à la grave crise qui touche La Réunion depuis plusieurs décennies.

Un diagnostic est en effet largement partagé. La Réunion est le département français le plus inégalitaire. Au bout de 70 ans de départementalisation, près de la moitié de la population vit sous le seuil de pauvreté, plus de la moitié des jeunes sont au chômage, il reste encore plus de 110.000 illettrés et plus de 20.000 familles attendent un logement social.

Ces indicateurs sont le bilan de 70 d'application dévoyée de la loi du 19 mars 1946. Il est clair que si cette politique se poursuit, La Réunion court vers la catastrophe, car elle marche vers le million d'habitants. Cela explique pourquoi les héritiers des adversaires historiques de l'autonomie parlent d'émancipation, de développement endogène ou d'expérimentation. Ce sont autant de termes pour décrire un projet qui veut sortir du droit commun français. Les décisions prises par ce courant d'opinion qui détient tous les leviers de pouvoir à La Réunion entrent pourtant en contradiction avec cette ambition affichée. En effet, l'arrêt du tram-train et du plan d'autonomie énergétique rendent La Réunion toujours plus dépendante d'importation de matières premières et de produits dont elle ne fixe pas le prix.

Une société pour tous

Dans le même temps, La Réunion est confrontée à son intégration dans la mondialisation des échanges. La première mesure concrète est la suppression du quota sucrier l'année prochaine, 18.000 emplois sont menacés. La seconde alerte est la prochaine signature de l'accord de partenariat économique

entre les États voisins et l'Union européenne. La production réunionnaise risque la concurrence de produits à bas-coûts venant d'un ensemble économique de plus de 600 millions d'habitants.

Face à ces alertes, et compte-tenu de la situation sociale déjà dramatique, l'urgence est de définir rapidement un nouveau système capable de rompre avec les errements de ces 70 dernières années. C'est le sens de l'appel au Front réunionnais lancé depuis plusieurs

semaines par le Parti communiste réunionnais. C'est un appel à toutes les bonnes volontés, sans exclusive, afin de faire émerger un projet réunionnais issu du débat le plus large. À charge ensuite à des responsables politiques de défendre ce projet qui constituera la base des négociations avec Paris.

En 1945, pour sortir de la misère coloniale, les Réunionnais ont été capables d'une telle attitude. Elle a permis d'épargner des dizaines de milliers de vies et d'élever le niveau de formation. Reste maintenant à

franchir l'étape du développement pour que La Réunion puisse être une société où chacun puisse avoir pleinement sa place. Un Front réunionnais peut être l'outil permettant d'atteindre cet objectif.

M.M.

Hausse du chômage en septembre

185.550 Réunionnais à la recherche d'un emploi

Publié hier, les derniers chiffres de Pôle emploi font apparaître une nouvelle hausse du chômage à La Réunion au mois de septembre. Plus de 185.500 Réunionnais sont officiellement à la recherche d'un travail. Voici le communiqué de Pôle emploi.

Fin septembre 2016, à La Réunion, le nombre de demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi et sans activité (catégorie A) s'établit à 135 650. Ce nombre augmente de 0,9 % sur trois mois (soit + 1 200 personnes). Il progresse de 0,3 % sur un mois et diminue de 0,7 % sur un an. En France (y compris DOM), ce nombre baisse de 0,9 % sur trois mois, de 1,8 % sur un mois et de 1,7 % sur un an.

À La Réunion, le nombre de demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi, ayant ou non exercé une activité dans le mois (catégories A, B, C), s'établit à 160 380 fin septembre 2016 soit une hausse trimestrielle de 1,1 % (soit + 1 790 personnes). En France (y compris Dom), ce nombre augmente de 0,8 % sur trois mois.

Fin septembre 2016, dans les départements-régions d'Outre-mer, les évolutions du nombre de demandeurs d'emploi en catégorie A se situent entre -1,5 % en Martinique et +0,9 % à La Réunion pour les évolutions sur trois mois. Sur un mois, elles se situent entre -1,4 % en Martinique et +0,3 % à La Réunion.

Les évolutions du nombre de demandeurs d'emploi en catégories A, B, C se situent entre -9,8 % en Guyane et +1,1 % à La Réunion pour les évolutions sur trois mois. Elles se situent entre -10,4 % en Guyane et 0,0 % à La Réunion.

À La Réunion, sur trois mois, le

nombre de demandeurs d'emploi en catégorie A augmente de 0,5 % pour les hommes (-0,3 % sur un mois et -0,5 % sur un an) et de 1,3 % pour les femmes (+0,8 % sur un mois et -0,9 % sur un an).

Sur trois mois, le nombre de demandeurs d'emploi en catégorie A diminue à La Réunion de 0,1 % pour les moins de 25 ans (-2,0 % sur un mois et -5,4 % sur un an), progresse de 0,9 % pour ceux âgés de 25 à 49 ans (+0,6 % sur un mois et -2,5 % sur un an) et de 1,3 % pour ceux âgés de 50 ans ou plus (+0,6 % sur un mois et +7,2 % sur un an).

À La Réunion, sur trois mois, le nombre de demandeurs d'emploi en catégories A, B, C augmente de 0,6 % pour les hommes (-0,4 % sur un mois et -0,1 % sur un an) et de 1,6 % pour les femmes (+0,4 % sur un mois et +0,4 % sur un an).

Hausse du chômage des jeunes

Sur trois mois, le nombre de demandeurs d'emploi en catégories A, B, C augmente à La Réunion de 0,7 % pour les moins de 25 ans (-2,0 % sur un mois et -5,0 % sur un an), de 1,1 % pour ceux âgés de 25 à 49 ans (+0,3 % sur un mois et -1,5 % sur un an) et de 1,5 % pour ceux âgés de 50 ans ou plus (+0,3 % sur un mois et

+8,2 % sur un an).

À La Réunion, sur trois mois, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits en catégories A, B, C depuis un an ou plus diminue de 0,9 % (+0,2 % sur un mois et -3,9 % sur un an) tandis que celui des inscrits depuis moins d'un an progresse de 3,6 % (-0,2 % sur un mois et +5,3 % sur un an).

À La Réunion, le nombre moyen d'entrées en catégories A, B, C sur les trois derniers mois diminue de 3,4 % par rapport aux trois mois précédents (+10,5 % sur un an).

Sur les trois derniers mois, les entrées pour fin de mission d'intérim (-7,1 %), licenciement économique (-22,2 %), autre licenciement (-20,0 %), démission (-23,3 %), première entrée (-1,3 %), reprise d'activité (-1,9 %) et autre cas (-5,9 %) sont en baisse. Les entrées pour fin de contrat à durée déterminée (+6,2 %) sont en hausse.

À La Réunion, le nombre moyen de sorties de catégories A, B, C sur les trois derniers mois diminue de 12,4 % par rapport aux trois mois précédents (+10,9 % sur un an).

Sur les trois derniers mois, les sorties pour entrée en stage (-47,5 %), arrêt de recherche (-2,4 %) et cessation d'inscription pour défaut d'actualisation (-14,2 %) sont en baisse. Les sorties pour reprise d'emploi déclarée (+7,4 %), radiation administrative (+5,3 %) et autre cas (+8,7 %) sont en hausse.

Édito

Route en mer : la fuite en avant continue et le BTP plonge

L'enquête publique sur le projet de carrière à Mencilol a débouché sur un avis favorable de la commissaire enquêtrice. Les menaces pour l'environnement et la santé ne sont pas évacuées par cet acte de procédure. D'ailleurs, l'exploitation ne pourra se faire sans obtenir une dérogation de la part du Conseil national pour la protection de la nature. Autant dire que la bataille est loin d'être terminée.

C'est donc un nouvel épisode dans l'offensive menée par les défenseurs du projet de la route en mer. Car derrière les divergences d'opinion manifestées par des carriers qui bataillent pour faire avancer leurs intérêts particuliers, il est une certitude. La carrière de Mencilol s'inscrit dans la tentative de construire une route au large de 12 kilomètres au large des côtes de La Réunion, dans une zone constamment balayée par la houle de l'océan Indien. Sans le projet de route en mer, il n'y aurait pas eu de projet de carrière à Mencilol, à Dioré ou à Bois-Blanc.

Or ce chantier est loin d'avoir tenu ses promesses en termes d'emploi. On est loin des milliers sur lesquels la Région s'était engagée. En réalité, ce sont quelques centaines, tout au plus un millier, alors que le chantier est censé tourner à plein régime. Ce qui est en revanche conforme aux promesses, c'est le coût faramineux de ce qui se résume pourtant à une opération de communication. Le chantier a en effet lancé sans que les matériaux nécessaires à son achèvement aient été prévus. C'est ce qui explique la re-

cherche de carrières.

Mais cette volonté de concentrer les investissements sur un chantier a de lourdes conséquences pour le reste de l'activité du BTP. Le chiffre d'affaires ne cesse de diminuer, car la Région ne construit plus de nouvelles routes, et au bout de six ans de direction assumée par Didier Robert, la collectivité va seulement inaugurer son premier lycée alors que le rythme de construction de ce type d'équipement était de deux tous les trois ans quand l'Alliance était à la tête du Conseil régional. La fuite en avant du chantier de la route en mer accélère la crise du BTP.

J.B.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
71^e année
Directeurs de publication :
1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
Rédaction
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29
E-mail : redaction@temoignages.re
SITE web : www.temoignages.re
Administration
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23
E-mail Avis, Abonnement : avis@temoignages.re
E-mail Publicité : publicite@temoignages.re

Libre opinion d'André Oraison, Professeur des Universités, Juriste et Politologue

À propos de la Commission de l'océan Indien : une confédération d'États dans l'Indianocéanie

Au plan géographique, l'Indianocéanie est un vocable qui désigne couramment aujourd'hui l'ensemble des pays insulaires situés dans le bassin sud-ouest de l'océan Indien : il s'agit des archipels des Comores, des Mascareignes et des Seychelles ainsi que la Grande Ile de Madagascar.

Mais le vocable Indianocéanie est beaucoup plus que cela. Dès lors, il convient de rendre à César ce qui appartient à César. Le néologisme « Indianocéanie » a été forgé dans la seconde moitié du XXe siècle par l'écrivain mauricien francophone Camille de Rauville pour désigner les populations des pays de l'océan Indien occidental unies non seulement par la proximité géographique, l'environnement océanique et l'insularité mais également par des cultures, des croyances, des traditions et des « langues en partage » comme le créole et le français et une « histoire entremêlée », marquée par des événements douloureux dont il reste encore des séquelles comme l'esclavage, l'engagisme et le colonialisme. Habité au début des années « 60 » par une vision messianique, Camille de Rauville entrevoit - entre les rivages de l'Afrique orientale et l'Asie du sud - l'émergence d'« un nouvel humanisme au cœur de l'océan Indien », un humanisme par définition démocratique et solidaire qu'il nomme « indianocéanisme ».

Concept à l'origine littéraire, né dans « l'île sœur », le concept fédérateur d'Indianocéanie a, par la suite, émergé aux plans diplomatique, économique et juridique, à l'initiative d'un autre Mauricien francophone, journaliste et homme politique engagé. Il s'agit de Jean-Claude de l'Estrac qui est, sans conteste, le « Père fondateur » de la Commission de l'océan Indien (COI), une institution intergouvernementale de coopération destinée à donner corps et âme au concept d'Indianocéanisme.

Résultat d'une initiative mauricienne

La création de la COI est en effet le résultat d'une initiative mauricienne formulée dès le 10 juillet 1982 peu après l'arrivée au pouvoir à Maurice du Mouvement Militant Mauricien (MMM) et du Parti Socialiste Mauricien (PSM), deux partis de tendance marxiste-léniniste au moment où des régimes progressistes sont déjà en place à Madagascar depuis 1972 et aux Seychelles depuis 1977. Par la suite, la Conférence préparatoire des ministres des Affaires étrangères de Madagascar, de Maurice et des Seychelles réunis à Port-Louis (Maurice) du 18 au 22 décembre 1982 sous la présidence de Jean-Claude de l'Estrac, alors ministre mauricien des Relations extérieures, décide d'institutionnaliser la solidarité inter-îles dans le sud-ouest de l'océan Indien : le 20 décembre 1982, les représentants de ces pays adoptent « l'Accord général de coopération entre les États membres de la Commission de l'océan Indien » et s'engagent à le recommander à la signature de leurs États respectifs.

Certes, le rapprochement entre Madagascar, Maurice et les Seychelles est compréhensible en 1982. Jadis colonisés par des puissances européennes, ces États nouvellement indépendants défendent les mêmes principes et poursuivent des buts identiques au sein des Nations Unies. Mais la situation politique ayant évolué à Maurice à partir de mars 1983 en raison de dissensions entre le MMM et le PSM, puis du retour aux affaires de la droite locale, en août de la même année, cette solidarité s'est quelque peu affaiblie et la création de la COI en a été d'autant retardée. L'Accord général de coopération entre les États membres de la COI sera néanmoins signé à Victoria (Seychelles), le 10 janvier 1984, par les ministres des Affaires étrangères de Madagascar,

de Maurice et des Seychelles.

Le cadre fondateur

La COI n'est pas une organisation internationale d'intégration mais plus modestement une organisation internationale de type classique soucieuse, dans l'exercice de ses activités, de respecter les prérogatives régaliennes de chaque État membre. Dans son préambule, l'accord trilatéral fondateur de la COI indique que cette confédération d'États a pour objectif d'établir - dans les respects des souverainetés étatiques - « le cadre d'une coopération renouvée, fructueuse et durable qui s'inspire de la nécessité particulière d'assurer en toute sécurité le développement économique et social à l'intérieur de la région des États du sud-ouest de l'océan Indien ». Dans son article 1er, l'Accord général de coopération précise que la COI a pour mission d'encourager « la coopération diplomatique, la coopération économique et commerciale, la coopération dans le domaine de l'agriculture, de la pêche maritime et de la conservation des ressources et des écosystèmes » ainsi que « la coopération dans le domaine culturel, scientifique, technique, de l'éducation et en matière de justice ».

Il convient de saluer la naissance de la COI qui permet de franchir une nouvelle étape - si modeste soit-elle - dans le passage d'une société interétatique close à une société internationale ouverte fondée sur la solidarité entre les peuples de l'Indianocéanie. Face au phénomène de la mondialisation des échanges, aucune question importante ne se résout plus à l'intérieur des frontières nationales. Manifestation de l'interdépendance entre les États du

bassin sud-ouest de l'océan Indien, la COI a déjà, dans cette optique, le grand mérite d'exister et de concrétiser le rêve de Camille de Rauville.

Entrée des Comores et de la France

Aux trois membres originaires ayant signé l'accord de Victoria le 10 janvier 1984, il convient d'ajouter deux membres admis le 10 janvier 1986 : les Comores et la France. Dès lors, la COI présente un premier élément de particularisme important : elle regroupe quatre États en développement et la septième puissance économique mondiale. L'admission de la France au sein de la COI est un succès diplomatique pour ses dirigeants, dès lors que cet État - principalement européen - est accepté par les États ancrés au voisinage de La Réunion comme un pays authentique de l'océan Indien. En raison de sa présence multiséculaire dans l'Indianocéanie, la France joue un rôle déterminant qui justifie son entrée dans la COI.

Dans la mesure où La Réunion bénéficie du statut privilégié de région ultrapériphérique (RUP) de l'Union européenne, la coopération inter-îles ne peut que s'épanouir. Parce qu'ils sont souvent confrontés à de graves problèmes politiques, économiques et sociaux, les États voisins ne peuvent manquer de voir dans l'île de La Réunion une aire de stabilité politique et de prospérité économique et, par suite, une pièce maîtresse de la coopération régionale dans l'Indianocéanie.

Ambiguë position de la France

Néanmoins, la position de la France n'est pas dépourvue d'ambiguïtés. Certes, cet État a adhéré à l'Accord de Victoria pour permettre à La Réunion de participer à la coopération régionale dans le cadre de la COI. Mais La Réunion est la seule île française de l'océan Indien occidental dont le statut n'est pas remis en cause par les autres États membres de la COI. Pour ces États, la France ne saurait représenter au sein de l'Indianocéanie des territoires dont la souveraineté est contestée : il existe un conflit franco-malgache sur les îles Glorieuses, Juan de Nova, Europa et Bassas da India qui remonte au 18 mai 1972, un différend

franco-comorien sur l'île de Mayotte qui a éclaté le 6 juillet 1975 et un litige franco-mauricien sur le récif de Tromelin qui perdure depuis le 2 avril 1976.

Ainsi, la COI exclut en 2016 les 250 000 habitants de Mayotte. Cette singularité peut surprendre si l'on admet que le marché de 26 millions de personnes que représente la COI est insuffisant. Le développement ayant besoin d'un champ d'expansion que l'insularité ne fournit pas dans l'Indianocéanie, ne serait-il pas rationnel d'envisager l'élargissement de la COI à d'autres États de l'océan Afro-asiatique ? Si cette question est à ce jour sans réponse, il est utile de préciser que le Conseil des Ministres de la COI a accordé le 26 février 2016 le statut d'État observateur à la Chine. L'Australie et l'Inde seraient aussi intéressées par ce statut.

Des interrogations

Certes, les pays de l'Indianocéanie n'ont pas attendu la création de la COI, en 1984, pour nouer des liens entre eux dans les domaines les plus variés. Mais des écueils nombreux et plus ou moins importants avaient jusqu'ici freiné, sinon empêché, les échanges commerciaux inter-îles. C'est dire que l'une des missions de la COI consiste, autant que faire se peut, à les contourner ou à les surmonter. Pour y parvenir, la COI a pu d'abord compter, au double plan technique et financier, sur une série de traités qui visent à encourager la « coopération économique horizontale » entre les États d'Afrique, de la Caraïbe et du Pacifique - les États ACP - ainsi que la coopération entre États ACP et collectivités territoriales françaises ultramarines. Ces dispositions ont été prévues par les conventions ACP-CEE ou conventions de Lomé (Togo) avant d'être reprises et complétées par l'Accord de partenariat, un accord toujours en vigueur, signé à Cotonou (Bénin) le 23 juin 2000 par les États ACP et l'Union européenne.

Pourtant, la COI n'a pas encore trouvé un rythme de croisière satisfaisant. Dès lors, une coopération régionale dans l'Indianocéanie est-elle condamnée à rester plus proche de l'incantation que de la réalité ? Faut-il s'interroger sur la raison d'être de la COI et parler de marginalisation ou, à la limite, d'échec ? La COI demeure encore pour le grand public un concept flou et lointain. Créée pour contribuer à la

prospérité des États membres, la COI reste encore empêtrée dans des difficultés qui sont davantage d'ordre politique et juridique qu'économique et technique. Cette confédération d'États manque souvent de visibilité au niveau de ses objectifs qui sont trop dispersés et, pour la plupart, éphémères. Ses résultats sont encore rares et modestes. Les échanges commerciaux inter-îles restent faibles. Faut-il alors douter de l'avenir de la solidarité régionale dans l'Indianocéanie ?

Mais sur un autre versant, peut-on faire le bilan de la COI alors même que d'importants travaux de restructuration sont en cours depuis 2012 ? Une réponse négative est donnée par la plupart des observateurs qui insistent sur la nécessité d'un développement de la coopération régionale dans la zone sud-ouest de l'océan Indien. En vérité, les responsables des États de cette région sont condamnés à poursuivre leur coopération au service d'une Indianocéanie toujours plus intégrée, solidaire et prospère. Dès lors, ne serait-il pas judicieux d'envisager, avec Reynolds Michel, « la création d'une citoyenneté indianocéanique, une citoyenneté commune aux ressortissants de nos États insulaires, comme premier pas dans ce processus d'intégration communautaire ? ».

Faut-il enfin souligner que la disparition de la COI serait préjudiciable à l'ensemble des pays de l'Indianocéanie et d'abord à La Réunion, en sa double qualité de région monodépartementale française des Mascareignes et de région ultrapériphérique de l'Union européenne ?

André Oraison

Oté

La kiltir i ansèrv pa arien ? An kontrèr na poin arien k'i ansèrv plis ké sa !

Matant Zélida la ékrir Justin :

Mon shèr nové, mon spès salté, rouj-de-fon dovan l'éternité, ou la zamé antann i di avèk in n'afèr i sar pa la boutik, in n'afèr konm in mèrsi, mé na poin arienk sa. In l'égzanp ? La kiltir. Ou i kroi i sava la boutik avèk sa ? Mi pans ke non ! Ou i kroi ké nana pou manzé-boir la-dan ? Moin lé sir ké non ! Alé oir in bon l'amizman, sa oui, sa i done aou l'anvi viv dann in bèl vi. Lé vré i sava pa la boutik èk sa mé sa i ansèrv kékshoz. Alé oir, la kiltir ? Sa i ansèrv de riyin ditou. Tok ! Pran sa pou toué !

Justin la fé pou répons :

Mon vyé matant k'i koz touzour la boush rouvèr. Sak lé bien dann out bann kozman sé ké moin lé sir moin la pa dakor avèk ou é san pour san. Pou kosa ? Pars sinploman la kiltir sa lé konpri dann la vi in pèp. Kosa par ébzanz ? Nout manyèr viv, nout valèr, nout manyèr kui manzé, la valèr ké ni donn lo bann shoz... Arzout ankor késhoz inportan sak i fé ké nou sé in pèp ou bien nou lé pa : lo santiman ni apartien in pèp, ni apartien in péi. Sa sé pa in n'afèr, ni vé osinonsa ni vé pa, sa sé in n'afèr lé an nou, in poin sé tou !

Lindi soir na in dalon la rapèl anou-nou été an parmi soir-la !- lo tan la-ba dann Kuba, toudinkou lo péi la artrouv ali an gran difikilté pars son soutien l'URSS la grinn konm in shato la sab. Pi d'pétrol, pi d'moiyin vann lo sik kann, kouran rar konm korn lapin. Lo komité santral parti kominis i réini pou trouv la parade, in tan l'Amèrik té i karsèr lo péi pou fé krèv ali. Tout bann dirizan la fé l'analiz la sityasion : in sityasion dézespéré ! ziska ké Fidel Castro i di : nou va ansort anou par la kiltir é sé par la kiltir ké nou va sov anou. Sé konmsa ké zordi ankor Kuba lé bien vivan é lo pèp i marsh dobout malgré tout sak i mank ali. Pa In pèp katpaté ni alonzé dovan lo dominan, mé in pèp dobout.

Donk matant, la kiltir i ansèrv pa arien ? An kontrèr na poin arien k'i ansèrv plis ké sa ! Sé lo prinsipal, lé z'ot afèr i vien an plis. Tok ! Pran sa pou ou !

Justin

« Lo mir na zorèy, zorèy na lo mir ! » - In kozman pou la rout

Sa la pa in patoi kréol rényoné sa. Bien antandi ! Pou lo promyé bout sé bann ga la rézistans téi mark sa dsi lo mir pou invite bann rézistans pou ète diskre pangar bann z'alman épi bann kolabo itrap azot é i fé trap z'ot kamarad. Pou lo dézyèm bout l'até osi marké dsi lo mir mé lontan apré. Kosa li védir ? Li vé dir sak i vé pa antann i antann pa é sak i vé pa konprann i konprann pa. Final de kont, lé dé lé vré : lang mé tré boush sansa ou lé riskab fé trap aou é avan demoun i konpran kékshoz i fi ou i répète é ou i répète ankor é plizyèr fason. Promyé bout koméla i fo ou i méfyé sak ou i di avèk la boush épi parl pi dann téléphone... Sé konm in lète a la post. Internet la pa pli myé pars bann sèrvis sogré i pass z'ot tan pou éspyone aou. Alé ! Ni artrouv pli d'van sipétadyé !